Ministère du Tourisme
Québec

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 15 octobre 2026

[redacted]

Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M100777

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 26 septembre 2026, visant à obtenir :

> *« les documents administratifs accessibles concernant l'établissement d'hébergement touristique situé à :*
> *137 Benoit Est Longueuil J4J2N5*
> *Numéro d'enregistrement CITQ : 322321*
> *Je demande notamment :*
> - *la date de réception de la première demande d'enregistrement;*
> - *la copie de la demande initiale et des documents soumis;*
> - *la date de réception de l'avis de conformité municipal;*
> - *la copie de cet avis de conformité;*
> - *les documents relatifs à la déclaration de résidence principale,*
> - *les documents permettant d'établir la chronologie des démarches;*
> - *la date de délivrance de l'enregistrement;*
> - *la copie du certificat d'enregistrement.*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents contenant les renseignements recherchés. Vous les trouverez en pièce jointe de la présente lettre.

Par ailleurs, en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

… 2

Québec
Bureau 400
900, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : 418 643-5959

Montréal
9e étage
159, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1H2
Téléphone : 514 873-7977

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédérick Desjardins

p.j. Avis de recours
1 et 4_Permis_de_Conduire.pdf
1_Avis_Conformite.pdf
1_Document_Assurance.pdf
1_Document_Taxe.pdf
CITQ Demande denregistrement pour une résidence principale.msg
CITQ Enregistrement # 322321 - RAPPEL IMPORTANT - Renouvellement de l'enregistrement.msg
TR Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d'enregistrement.msg
TR Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d'enregistrement-2.msg
TR Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d'enregistrement-3.msg
TR RE TR Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d'enregistrement.msg

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Article 53
Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54
Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Avis de conformité
Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique. La section 4 de l'avis doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité ou MRC) où l'établissement sera exploité. Il doit être joint à la demande d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique. Cet avis certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Le cas échéant, assurez-vous de remplir l'annexe A.

1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : Jean Pierre Mizero

Nom et prénom du représentant (si différent) :

Téléphone (jour) : [redacted] Courriel : [redacted]

2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) :

Jean Pierre Mizero

Numéro : 137 Rue : Benoît Est App :

Municipalité : Longueuil Code postal : J4J 2N5

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet? ☐ Oui ☑ Non

Si oui, remplir l'annexe A.

3 Usage demandé

Établissement d'hébergement touristique : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

Établissement d'hébergement touristique général	**Établissements d'hébergement touristique jeunesse**	**Établissement de résidence principale**
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.
☐	☐	☑

Types et nombre d'unités d'hébergement

Lits en dortoir		Chalets		Camps	
Chambres	3	Maisons		Sites pour camper	
Suites		Appartements		Prêts-à-camper	

TOTAL 3

4 Section réservée à la municipalité

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)? ☐ Oui ☐ Non

Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : _____

Numéro et nom du règlement de référence : _____

Groupe/classe d'usage : _____

Autorité compétente : _____
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : Courriel : _____

Sceau de la municipalité
(facultatif)

Signature : _____ Date : _____

Annexe A – Avis de conformité

Établissement d'hébergement touristique
Localisation des différentes unités (maisons, appartements, chalets)

Nom ou numéro de l'unité d'hébergement	Nombre de chambres	Capacité maximale

Joindre une autre page en cas de manque d'espace.

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

À qui s'adresse ce formulaire ?

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique afin d'y effectuer de la location touristique pour des périodes n'excédant pas 31 jours consécutifs. La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou municipalité régionale de comté) qui vous le retournera ensuite.

Quand utiliser ce formulaire ?

En vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, un document émanant d'une autorité compétente et démontrant que l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique ne contrevient pas à la réglementation municipale relative aux usages doit obligatoirement accompagner les demandes :

- d'enregistrement d'un nouvel établissement d'hébergement touristique ;
- d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel il y a un changement d'exploitant ;
- de mise à jour concernant le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Dois-je obligatoirement utiliser ce formulaire ?

Non, cet avis est fourni à titre d'exemple par le ministère du Tourisme. La municipalité pourrait vous remettre un autre document équivalent.

Toutefois, la CITQ vous recommande fortement d'utiliser le gabarit qui vous est fourni par le ministère du Tourisme.

Toute l'information requise par la CITQ afin de confirmer que l'usage projeté de votre établissement est conforme à la réglementation municipale se retrouve sur ce modèle et son utilisation permet d'éviter de voir votre demande d'enregistrement abandonnée ou refusée en raison d'un document non accepté.

Pour vous assurer que votre demande d'enregistrement puisse être traitée, vous devez également vous assurer que vous ayez au préalable reçu l'avis de conformité **rempli correctement et signé** par la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel se trouve l'établissement visé par la demande.

Comment remplir l'avis de conformité ?

1 - Renseignements sur le demandeur

Indiquez à cette section les coordonnées de l'exploitant projeté de l'établissement.

L'exploitant peut être propriétaire ou locataire de l'établissement. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale (compagnie). S'il y a plusieurs propriétaires ou locataires, indiquez-les tous.

2 - Renseignements sur l'établissement

Indiquez à cette section les coordonnées de l'établissement.

- Indiquez, le cas échéant, l'appellation que vous comptez utiliser pour votre établissement ;
- Indiquez l'adresse principale de l'établissement ;
- Si votre établissement est composé d'une seule unité de type maison, appartement ou chalet, ou encore d'une ou plusieurs unités d'un autre type (chambres, lits en dortoir, etc.) cochez la case NON;
- Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, cochez la case OUI puis complétez **l'Annexe A.**

3 – Usage demandé

Cochez à cette section la catégorie de l'établissement qui sera exploité et pour lequel vous souhaitez déposer une demande d'enregistrement.

Assurez-vous de bien lire les définitions des catégories. Vous ne pouvez en choisir qu'une seule.

Pour les catégories **Établissements d'hébergement touristique jeunesse** et **Établissement de résidence principale**, avant de cocher cette case, assurez-vous que votre établissement répond à tous les éléments de la définition. Dans le cas contraire, vous devez choisir la catégorie **Établissement d'hébergement touristique général**.

Exemples d'Établissement d'hébergement touristique général : Hôtel, motel, auberge, gîte touristique, résidence de tourisme, résidence secondaire, logement accessoire ou

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

d'appoint, auberge de jeunesse dont moins de 30% des unités sont des lits en dortoir[1], etc.

Types et nombre d'unités d'hébergement

Indiquez dans ce tableau le nombre d'unités de chaque type dont sera composé votre établissement et en fonction de l'offre d'hébergement prévue. Fiez-vous à la façon dont vous prévoyez prendre les réservations de locations afin de le compléter.

Par exemple :

- Si vous prévoyez louer un ou plusieurs chalets, indiquez l'information dans la case correspondante. Puisque le chalet sera loué en entier, c'est celui-ci qui correspond à l'unité d'hébergement et il n'est pas nécessaire à cette section d'inscrire le nombre de chambres qu'il contient ;
- Si vous prévoyez faire la location d'une ou plusieurs chambres (au moyen de réservations distinctes), indiquez leur nombre à la case correspondante.

Si aucune unité d'un type n'est prévue, indiquez 0 ou laissez la case vide.

Indiquez le nombre total d'unités d'hébergement demandées dans la case prévue à cet effet.

4 – Section réservée à la municipalité

Cette section doit être complétée et signée par un employé autorisé de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé votre établissement.

L'employé municipal y indiquera si l'usage demandé à la section 3 pour l'établissement dont l'adresse est indiquée à la section 2 (et, le cas échéant, à l'Annexe A) est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Il y indiquera également les informations suivantes :

- le nombre maximal d'unités d'hébergement prévu à la réglementation et autorisées à être exploitées à cet emplacement;
- le nom et le numéro du règlement sur lequel est fondée leur réponse ou leur décision ;
- le nom, les coordonnées et la fonction de l'employé municipal qui remplit et signe cette section de l'avis de conformité ;
- La municipalité retournera l'avis à l'exploitant (demandeur) une fois la section 4 complétée et signée.

Annexe A

Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, vous devez complétez l'Annexe A.

- Indiquez l'adresse et, le cas échéant, le nom de chaque unité ;
- Indiquez pour chaque unité le nombre de chambres de la résidence et sa capacité d'accueil maximale;
- Utilisez une ligne par unité.

Instructions – Avis de conformité municipal

1. Complétez les sections 1 à 3 du formulaire et au besoin l'Annexe A. Le document peut être rempli directement à l'écran avant d'être enregistré ou imprimé ;
2. Transmettez l'avis au département d'urbanisme de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté de votre établissement ;
3. Une fois qu'un employé municipal autorisé aura rempli et signé* la section 4 de l'avis, il vous le retournera ;
4. Joignez l'avis signé ainsi que les autres documents requis à votre formulaire de demande d'enregistrement**. Ce formulaire doit être rempli en ligne sur le site Internet de la CITQ ; https://citq.qc.ca/fr/demande_enregistrement.php

*Si la municipalité vous a indiqué que l'usage demandé pour l'établissement n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, vous ne pouvez pas présenter de demande d'enregistrement.

**Si l'avis de conformité est requis dans le cadre d'une mise à jour du type ou du nombre d'unités d'hébergement d'un établissement existant, il est possible que vous deviez plutôt à transmettre l'avis à un agent de la CITQ ou via votre compte sur le Portail CITQ.

[1] Un dortoir correspond à une pièce contenant au moins deux lits offerts en location sur une base individuelle.

laPersonnelle

ASSURANCE DE VOS BIENS

VOTRE NUMÉRO DE POLICE : NK0LTT70
EFFECTIVE DE **2025-07-21** À **2026-07-21**

MIZERO JEAN-PIERRE
UWAYO VIVE
[redacted]

BIENVENUE À LA PERSONNELLE

Merci de nous avoir choisis pour vos besoins en assurance.

C'est avec plaisir que nous vous transmettons votre contrat d'assurance habitation. En plus de vous offrir des tarifs de groupe exclusifs, nous souhaitons vous accompagner de manière unique, en ligne comme au bout du fil!

Veuillez lire attentivement ces documents afin de vérifier que tous les renseignements sont exacts et les conserver en lieu sûr.

Nous sommes heureux de vous accueillir en tant que membre du groupe Ordre des CPA du Québec CPA!

L'équipe de La Personnelle

VOUS SERVIR EST UN PLAISIR!

Grâce à nos Services en ligne, accessibles aussi à l'aide de notre application, vous pouvez :

- modifier ou consulter votre dossier d'assurance,
- changer votre adresse,
- faire une réclamation, et plus encore!

AU TÉLÉPHONE	EN TOUT TEMPS	EN TOUS LIEUX
1 888 476-8737 **INDEMNISATION 24/7** **ASSURANCES ET PAIEMENT** Lundi au vendredi de 8 h à 20 h Samedi de 8 h à 16 h	**lapersonnelle.com/enligne**	Téléchargez l'application La Personnelle sur votre mobile

6300, boul. Guillaume-Couture, Lévis (Québec) G6V 6P9

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

laPersonnelle

ASSURANCE DE VOS BIENS

LA PERSONNELLE VOUS OFFRE UN SERVICE DE RÉCLAMATION JOUR ET NUIT OÙ L'ON S'OCCUPE DE TOUT POUR VOUS

Nous savons à quel point il peut être stressant d'avoir un accident ou de subir un sinistre. Comptez sur nous pour répondre rapidement à vos préoccupations et vous accompagner tout au long de votre réclamation.

Votre habitation a été endommagée?
Vous pouvez faire votre **réclamation en ligne!**

Visitez notre site Internet pour connaître toutes les étapes de réclamation pour les sinistres suivants :

- dommages causés par l'eau
- vol
- vandalisme
- incendie et fumée
- catastrophe naturelle
- autre événement
- incident impliquant votre responsabilité

lapersonnelle.com/reclamation

RECHERCHER UNE ENTREPRISE RECOMMANDÉE

Suite au sinistre subi, l'intervention immédiate d'une entreprise est requise? Trouvez celle qu'il vous faut parmi notre réseau d'entreprises recommandées. Ainsi, on s'occupe de tout et vous bénéficiez d'un service répondant aux plus hautes normes de qualité.

4 BONNES RAISONS DE CHOISIR UNE ENTREPRISE RECOMMANDÉE

- Démarrage plus rapide des travaux
- Devis détaillé vous permettant de suivre l'exécution de ceux-ci
- Travaux garantis cinq ans
- Service efficace et professionnel

Pour trouvez un partenaire recommandé, utilisez l'outil de recherche sur notre site internet.

SERVICE ASSISTANCE VOL D'IDENTITÉ

Service automatiquement inclus avec toute police d'assurance, sans frais supplémentaires.

DE QUOI S'AGIT-IL?

En cas de vol d'identité, nous assurons une prise en charge personnalisée de notre clientèle et nous les accompagnons à chaque étape de la restauration de leur identité

Si vous avez :

- besoin de conseils en matière de prévention de vol d'identité
- besoin d'accompagnement pour rétablir votre identité (incluant des conseils d'ordre juridique)
- été victime du vol de votre identité ou croyer l'être, **communiquez avec nous**

VOS DROITS À L'ÉGARD DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le respect de vos renseignements personnels est notre priorité. Pour plus d'information quant à nos pratiques, visitez **lapersonnelle.com/confidentialite**. Vous pouvez consulter votre dossier, le modifier et le rectifier ou formuler une plainte en communiquant avec notre Centre de gestion des insatisfactions client, La Personnelle, assurances générales inc., 6300 boul. Guillaume-Couture, Lévis (Québec) G6V 6P9.

Si la réponse obtenue n'est pas satisfaisante, veuillez écrire au Bureau du Chef de la protection des renseignements personnels par la poste : 100, rue des Commandeurs, LEV-100-6e, Lévis (Québec) G6V 7N5 ou par courriel : **cpo@desjardins.com**.

LE PROCESSUS DE PLAINTES

Un résumé de notre processus de plaintes et de règlement des litiges est disponible à l'adresse suivante : **lapersonnelle.com/processus-plaintes**. Vous pouvez aussi en obtenir une copie en communiquant avec notre Centre de gestion des insatisfactions client au 1 866 704-8980.

laPersonnelle

AVIS DE FACTURATION

ACCORD DE PAIEMENT

Date de l'avis : 2025-07-18 16:24

Compte de facturation : [redacted]

Méthode de paiement : prélèvement automatique

Les prélèvements/dépôts seront effectués à :
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE
Numéro de compte : 0815-30364-****519
Titulaire(s) du compte :
JEAN-PIERRE MIZERO
VIVE UWAYO

MIZERO JEAN-PIERRE
UWAYO VIVE
[redacted]

[redacted]

Renseignements importants au verso

CONDITIONS RELATIVES AU PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

En vertu de ces *termes et conditions*, « vous » et « votre » font référence à la personne identifiée comme le titulaire du compte indiqué au recto de ce document. « Nous » fait référence à La Personnelle, assurances générales inc.

Autorisation

En choisissant de payer par prélèvement automatique, vous autorisez La Personnelle, assurances générales inc. à effectuer un ou plusieurs prélèvements sur le compte que vous détenez à l'institution financière mentionnée au recto du présent document, selon les dates et les montants spécifiés et vous acceptez également toutes les modalités et conditions énoncées dans les présentes. À noter que vous n'avez pas à donner d'autre autorisation à votre institution financière.

Enfin, lors du renouvellement du contrat, nous considérerons que vous conservez le mode de paiement par prélèvement automatique à moins que vous nous avisiez **5 jours** avant la date du premier prélèvement.

Modification

Vous avez la possibilité de payer la prime d'assurance en un seul versement ou d'étaler les prélèvements sur plusieurs mois, sans frais ni intérêts. Certaines conditions s'appliquent.

Pour modifier vos conditions de paiement ou pour révoquer votre autorisation, vous devez nous aviser **au moins 5 jours** avant la date du prochain prélèvement.

Si nous devons apporter des modifications aux présentes conditions de paiement, nous vous aviserons 5 jours avant la date du prochain prélèvement.

Montant impayé

Vous autorisez La Personnelle, assurances générales inc. à vous facturer et débiter des frais lorsqu'un prélèvement ne peut être effectué tel que convenu dans le présent Accord. Un avis vous sera transmis pour confirmer les changements à votre prochain prélèvement.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Taxes Assurance auto : 9 %*
Assurance habitation : 9 %
Assurance entreprise : 9 %
* **Excluant, s'il y a lieu, la portion de prime de l'avenant FAQ N° 34 Assurance de personnes**

Conformément à la loi, nous avons le droit de résilier cette police d'assurance si les modalités de paiement ne sont pas respectées.

Vos droits de recours

Vous avez certains droits de recours si un prélèvement n'est pas conforme au présent Accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout prélèvement qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de prélèvement automatique.

Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, un spécimen de formulaire d'annulation ou de l'information additionnelle sur les droits d'annulation de cette autorisation, vous pouvez communiquer avec votre institution financière ou visitez paiements.ca.

Des questions? Besoin de modifier vos modalités de paiement?

Vous pouvez communiquer avec le Service de la Perception, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 16 h, au **1 888 476-8737**.

Vous pouvez aussi modifier votre mode de paiement partout et en tout temps grâce à nos services en ligne à **lapersonnelle.com/enligne**

laPersonnelle

Votre nouvelle police

Numéro de police : [redacted]
En vigueur du 2025-07-21* au 2026-07-21*
Exclusivement (*à 0 h 01, heure normale à l'adresse indiquée ci-contre).

Assujettie aux Dispositions générales

Sommaire de votre assurance habitation

Aussi appelé "Conditions particulières". Ce sommaire présente quelques-uns des principaux éléments de votre habitation et de vos protections d'assurance. Il n'inclut pas toutes les clauses de votre contrat d'assurance. En cas de divergence entre le présent Sommaire et les dispositions de votre contrat, celles du contrat prévaudront.

Lieux assurés

135,137,139 Rue Benoît E
Longueuil QC J4J 2N5

Propriétaire occupant - Montant global
Formulaires 943 160 et 943 492

Assuré(s)

JEAN-PIERRE MIZERO
VIVE UWAYO

Avisez-nous si ces informations changent

Nous avons établi le montant de votre prime et vos garanties en tenant compte des informations que vous nous avez déclarées. Vous devez donc nous informer **sans tarder** de tout changement et de toute autre information pouvant influencer notre évaluation du risque. Si nous ne sommes pas informés, nous pourrions

[redacted]

laPersonnelle

[redacted]

Vos garanties

Assujetties aux conditions, limitations et exclusions spécifiées dans votre contrat.

Vos biens assurés

[redacted]

laPersonnelle

[redacted]

Vos risques assurés

Vous êtes couvert lorsqu'un évènement soudain et accidentel cause un dommage à vos biens assurés et que cet évènement fait partie de vos risques couverts. Voici quelques exemples de risques pour lesquels votre contrat vous couvre :



Dommages causés par le feu
Incluant les dommages causés par un feu de forêt, une explosion ou de la fumée



Dommages causés par le vol et le vandalisme



Dommages causés par l'eau
Vous êtes couvert en cas de fuite ou de débordement provenant d'installations sanitaires (baignoire, lave-vaisselle) ou du système de plomberie intérieur

Consultez la section « Risques couverts » de votre contrat d'assurance. En cas de divergence entre le présent Sommaire et les dispositions de votre contrat, celles du contrat prévaudront.

Vos garanties en responsabilité civile

Vous êtes couvert pour les dommages corporels ou matériels que vous causez involontairement à d'autres personnes, dans le cadre de vos activités de vie privée (ex. poursuite judiciaire, arrangement à l'amiable) :

Aucune franchise applicable	Montant d'assurance $	Prime $
Responsabilité civile - **Garantie E**	2 000 000	14

[redacted]

Vos exclusions (suite)



Vous n'êtes pas couvert pour les dommages causés à la suite d'un tremblement de terre (ex. fissures dans la fondation, effondrement ou affaissement du bâtiment). Par contre, l'incendie, l'explosion ou la fumée qui résulte d'un tremblement de terre est couverte.

Les exclusions suivantes sont décrites dans votre contrat d'assurance :



Exclusion des dommages causés à la toiture par le vent ou la grêle – Avenant 49
Vous n'êtes pas couvert pour les dommages causés à votre toiture par le vent ou la grêle.

Voici quelques exemples d'exclusions de votre contrat d'assurance

Vous ne pouvez pas acheter de garanties pour ces risques :



Dommages graduels causés par l'usure ou la moisissure, ni les autres dommages qui arrivent de manière progressive.



Dommages causés par le vent, la grêle ou le poids de la neige aux arbres, arbustes, plantes et pelouses.



Dommages causés par la vermine, les insectes, les oiseaux, les rongeurs, les ratons laveurs et les chauves-souris.



Dommage causés par un raz-de-marée, un tsunami, l'affaissement ou l'érosion du sol.

Consultez les sections « Biens exclus » et « Exclusions générales » de votre contrat d'assurance pour une liste complète. En cas de divergence entre le présent Sommaire et les dispositions de votre contrat, celles du contrat prévaudront.

Créancier hypothécaire

Caisse Desjardins de l'Ouest-de-l'Île
981, boul. Saint-Jean, Pointe-Claire QC H9R 5K3

Clause type relative aux garanties hypothécaires incluse.

Clause complémentaire

Rémunération et exclusivité de l'agent en assurances de dommages
Nos agents en assurances de dommages offrent exclusivement les produits de La Personnelle, assurance générale inc. Leur rémunération leur est versée sous forme d'un salaire fixe.

Vos droits à l'égard de vos renseignements personnels
Le respect de vos renseignements personnels est notre priorité. Pour plus d'information quant à nos pratiques, visitez lapersonnelle.com/confidentialite. Vous pouvez consulter votre dossier, le modifier et le rectifier ou formuler une plainte en communiquant avec notre Centre de gestion des insatisfactions client : La Personnelle, assurances générales inc., 6300, boul. Guillaume-Couture, Lévis (Québec) G6V 6P9. Si la réponse obtenue n'est pas satisfaisante, veuillez écrire au Bureau du Chef de la protection des renseignements personnels par la poste : 100, rue des Commandeurs, LEV-100-6e, Lévis (Québec) G6V 7N5 ou par courriel : cpo@desjardins.com. Vous devez indiquer votre nom et vos coordonnées, la nature de votre demande, le nom du service ou de la personne avec qui vous avez déjà communiqué et toute information pertinente. Si vous le désirez, vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Résiliation de la police
Si vous désirez annuler/résilier votre contrat d'assurance habitation, vous pouvez communiquer avec nous au 1 888 476-8737.

Le présent contrat est régi par le Code civil du Québec (RLRQ c CCQ-1991) et a été approuvé conformément aux règlements de la compagnie.

[redacted]
Chef de la direction

58227
VILLE DE LONGUEUIL
789, BOULEVARD ROLAND-THERRIEN
LONGUEUIL, QC
J4H 4A6

Municipalité : **Longueuil 2006**
Rôle triennal : **2025/2026/2027**
Certificat No : **LO2510232**
Date d'émission : **2025/08/05**
Date d'entrée en vigueur : **2025/07/23**
Permis No : Inscript. No : **29629811**

Certificat de l'évaluateur et avis de modification du rôle d'évaluation foncière

CECI N'EST PAS UNE FACTURE

JEAN-PIERRE MIZERO
VIVE UWAYO
182 RUE LUCIEN-GIGUÈRE
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, QC J0N 1M0

Raison(s) de la modification — ▸ *Renseignement modifié*

Modification à la suite du changement de propriétaire
Loi sur la fiscalité municipale Art. 174 Par. 3

1. Identification de l'unité d'évaluation	Renseignements avant la modification	Renseignements après la modification
Adresse :	135 @ 139 RUE BENOIT E	135 @ 139 RUE BENOIT E
Arrondissement :	Vieux-Longueuil	Vieux-Longueuil
Numéro(s) de lot :	3220827	3220827
Numéro matricule :	0643-52-0586	0643-52-0586
Utilisation prédominante :	Logement	Logement
Dossier no. :	15325	15325
Numéro d'unité de voisinage :	0534-5	0534-5
2. Propriétaire		
Nom :	[redacted]	▸ JEAN-PIERRE MIZERO
Nom :		▸ VIVE UWAYO
Adresse :	135 RUE BENOIT E LONGUEUIL, QC J4J 2N5	[redacted]
Date d'inscription au rôle :	2022/04/22	▸ 2025/07/23
Statut aux fins d'imposition scolaire :	Personne physique	Personne physique
Condition particulière d'inscription :	Propriétaire du terrain	Propriétaire du terrain
3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation		
Caractéristiques du terrain		
Mesure frontale :	15.24 m	15.24 m
Superficie :	408.80 m²	408.80 m²
Caractéristiques du bâtiment principal		
Nombre d'étages :	2	2
Année de construction :	1967	1967
Aire d'étages :	192.5 m²	192.5 m²
Lien physique :	Détaché	Détaché
Genre de construction :	À étages entiers	À étages entiers
Nombre de logements :	3	3
4. Valeurs au rôle d'évaluation		
Date de référence au marché :	2023-07-01	2023-07-01
Valeur du terrain :	214 600 $	214 600 $
Valeur du bâtiment :	349 900 $	349 900 $
Valeur de l'immeuble :	564 500 $	564 500 $
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	438 400 $	438 400 $
5. Répartition fiscale		
Secteur aux fins de taxation		
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation :	Résiduelle	Résiduelle
Sous-catégorie R résiduelle	100 %	100 %
Valeur imposable de l'immeuble :	564 500 $	564 500 $
Valeur non imposable de l'immeuble :	0 $	0 $

Pour demander une révision

Montant à payer seulement si vous demandez une révision quant à cette modification d'ici la date limite indiquée plus bas et dans le cas où la loi le permet. *

Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2025-10-05	355.00 $	CA-2016-259

Adresse de l'endroit déterminé
DIRECTION DE L'ÉVALUATION
789, BOULEVARD ROLAND-THERRIEN
LONGUEUIL,QC J4H 4A6
450-463-7177

* voir procédure au verso

[redacted] MARC LAGUEUX É.A. 108

Signature de l'évaluateur

Date d'expédition : 2025-08-06

De : # Renouvellement CITQ
À : [redacted]
Objet : CITQ Enregistrement # 322321 - RAPPEL IMPORTANT - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 26 septembre 2026 06:12:23

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

RAPPEL - OBLIGATOIRE

N/Réf. : Établissement n° 322321
Adresse : 137, rue Benoit Est, Longueuil (Québec)
Catégorie : Établissements de résidence principale

AVIS IMPORTANT RELATIF À VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Comme nous vous l'écrivions il y a quelques semaines, votre enregistrement arrivera à échéance **le 30 septembre 2026**. Le *Règlement sur l'hébergement touristique* exige que vous présentiez tous les ans une demande de renouvellement.

Nous vous rappelons que pour renouveler vous devez <u>avant cette date</u> :

☑ **compléter la Demande de renouvellement** / **Déclaration annuelle** en ligne sur le Portail CITQ.

ET joindre le ou les document(s) suivant(s) **<u>directement sur le Portail CITQ :</u>**

☑ **Deux (2) documents parmi les suivants**, émis dans les douze (12) mois précédant la date de renouvellement de votre enregistrement, démontrant que l'établissement est votre résidence principale :

- Une copie du compte de taxes municipales ou scolaires ou une facture de taxes municipales ou scolaires ;
- Une copie de l'attestation d'assurance d'un véhicule routier dont vous êtes la propriétaire ou l'assurée ;
- Une copie de la preuve de changement d'adresse délivrée par un organisme gouvernemental responsable d'un service postal ;

- Une copie d'un document, comme une correspondance, qui vous est adressé et émis par un ministère ou un organisme gouvernemental (par exemple : permis de conduire, facture d'Hydro-Québec, avis de cotisation provincial ou fédéral, relevé scolaire, document d'immigration, etc.).

☑ **payer les droits annuels d'enregistrement** au montant de 54.00 $ (facture numéro F000411940), en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur le Portail CITQ

Nous vous invitons à vous inscrire et à créer votre compte sur le Portail CITQ dès que possible. Pour ce faire cliquer sur ce lien afin d'accepter l'invitation

Vous trouverez des explications détaillées pour la création de votre compte et sur comment soumettre une déclaration dans ce tutoriel.

IMPORTANT – La déclaration, le cas échéant le ou les documents requis ET le paiement des droits d'enregistrement doivent être reçus pour que l'enregistrement de votre établissement soit renouvelé pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2027 et qu'un nouveau certificat vous soit transmis.

Sans cela, nous ne pourrons renouveler votre enregistrement, vous ne pourrez plus exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement ni l'afficher sur les différentes plateformes de location. Nous vous rappelons qu'en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique et de son Règlement, exploiter un établissement d'hébergement touristique sans enregistrement est passible d'amende de Revenu Québec.

Si toutefois vous avez cessé d'exploiter votre établissement, nous vous invitons à nous en informer dès que possible et à fermer votre dossier en remplissant le formulaire de cessation d'activités disponible sur notre site Web; https://citq.qc.ca/formulaire/fermeture/

Nous vous remercions à l'avance de votre diligente collaboration et vous prions d'agréer nos meilleurs sentiments.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737— Télécopieur : 450 679-1489
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site Internet : www.citq.info

This content is extracted to AzureBlobStorage

De :	Reshma Jogee Busgopal
À :	# documents; Réception Documents
Objet :	TR : RE : TR : Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d"enregistrement
Date :	30 septembre 2025 18:30:29
Pièces jointes :	Pièce jointe sans titre 00021.png Home insurance Benoît .pdf image.png

De : Immeuble Benoît <[redacted]
Envoyé : mardi 30 septembre 2025 18:29:14 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Reshma Jogee Busgopal <rbusgopal@citq.qc.ca>
Sujet : Re: RE : TR : Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d'enregistrement

Bonjour ci-joint la police d'assurance avec la bonne adresse.

Merci
Jean Pierre

On Tue, Sep 30, 2025, 4:43 p.m. Reshma Jogee Busgopal <rbusgopal@citq.qc.ca> wrote:

> Bonjour,
>
> Nous vous remercions pour votre précision, comme mentionné dans le courriel ci-dessous nous aurions besoin d'une police d'assurance avec l'adresse de correspondance corrigé pour finaliser le dossier.
>
> Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.
>
> Cordialement,
>
> ***Reshma Busgopal***
> Agente d'administration
> CITQ
> 1010, rue De Sérigny, bureau 810
> Longueuil (Québec) J4K 5G7
>
> Tél : 450 679-3737, poste 246
> Sans frais : 1 866 499-0550, poste 246
> Télécopieur : 450 679-1489
>
> Courriel : rbusgopal@citq.qc.ca
> Site internet : www.citq.info
>
> 
>
>
> Avant d'imprimer, pensez à l'environnement..

De : Immeuble Benoît <[redacted]
Envoyé : mardi 30 septembre 2025 14:32:32 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Reshma Jogee Busgopal <rbusgopal@citq.qc.ca>
Sujet : Re: Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d'enregistrement

Bonjour ,

Merci pour votre suivi. Je vous confirme que le 137 rue Benoit Est, Longueuil, est bien ma résidence principale et l'adresse où je réside de façon habituelle.

Comme il s'agit d'une nouvelle acquisition, avant la signature de l'acte notarié il était nécessaire de fournir une preuve d'assurance. Ne disposant pas encore de l'adresse active au 137 rue Benoit Est à ce moment-là, l'assurance avait été temporairement associée à mon ancienne propriété uniquement pour finaliser la transaction.

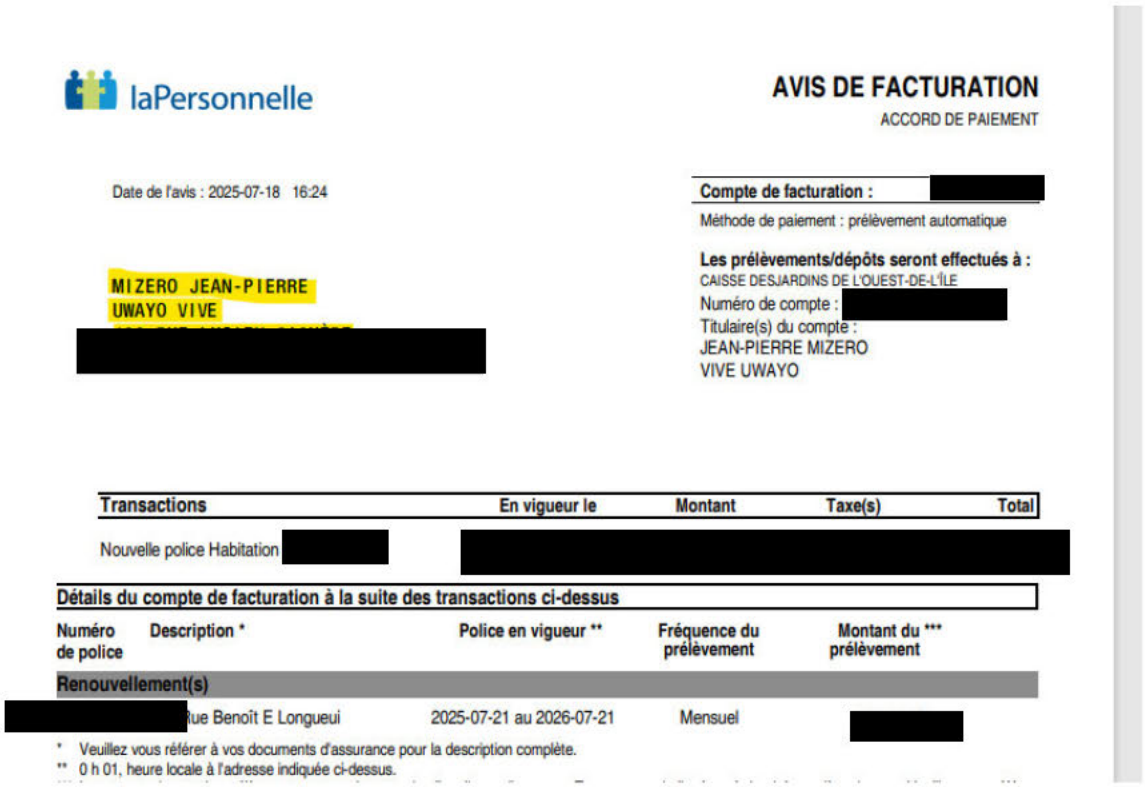
Tout est conforme maintenant et lié au 137 rue Benoit Est.

Je demeure disponible pour toute précision supplémentaire.

Cordialement,
Jean Pierre

On Tue, Sep 30, 2025, 2:19 p.m. Reshma Jogee Busgopal <rbusgopal@citq.qc.ca> wrote:

> Bonjour,
>
> Après analyse de votre demande d'enregistrement d'Établissement de résidence principale, nous aurions besoin de précisions puisque nous constatons que **votre adresse de correspondance** diffère de celle de l'établissement et votre police d'assurance. La demande reçue porte sur le **137 rue Benoit Est à Longueuil.**
>
> **Est-ce bien l'endroit où vous résidez?**



laPersonnelle

AVIS DE FACTURATION

ACCORD DE PAIEMENT

Date de l'avis : 2025-07-18 16:24

Compte de facturation : [redacted]

Méthode de paiement : prélèvement automatique

Les prélèvements/dépôts seront effectués à :
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE
Numéro de compte : [redacted]
Titulaire(s) du compte :
JEAN-PIERRE MIZERO
VIVE UWAYO

MIZERO JEAN-PIERRE
UWAYO VIVE
[redacted]

Transactions	En vigueur le	Montant	Taxe(s)	Total
Nouvelle police Habitation [redacted]	[redacted]			

Détails du compte de facturation à la suite des transactions ci-dessus

Numéro de police	Description *	Police en vigueur **	Fréquence du prélèvement	Montant du *** prélèvement
Renouvellement(s)				
[redacted]	[redacted]ue Benoît E Longueui	2025-07-21 au 2026-07-21	Mensuel	[redacted]

* Veuillez vous référer à vos documents d'assurance pour la description complète.
** 0 h 01, heure locale à l'adresse indiquée ci-dessus.

Comme votre demande d'enregistrement est pour la catégorie résidence principale**, votre adresse de correspondance** doit être identique de celle de l'établissement. Veuillez nous faire parvenir d'une police d'assurance avec l'adresse de correspondance corrigé pour finaliser le dossier.

Merci de votre collaboration.

Reshma Busgopal
Agente d'administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737, poste 246
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 246
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : rbusgopal@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement..

This content is extracted to AzureBlobStorage

thePersonal

YOUR PROPERTY INSURANCE PRODUCTS

YOUR POLICY NUMBER: [redacted]
EFFECTIVE FROM **2025-07-21** TO **2026-07-21**

MIZERO JEAN-PIERRE
UWAYO VIVE
137 RUE BENOÎT E
LONGUEUIL QC J4J 2N5
CANADA

YOUR POLICY HAS BEEN UPDATED

This will confirm that changes have been made to your property insurance policy. Please take a few minutes to review your documents to ensure the information is accurate and keep them with your important papers.

If you have any questions about your coverage, please do not hesitate to contact us. You can always count on our damage insurance agents to answer your questions.

Once again, thank you for your trust.

The Personal Team

SERVING YOU IS A PLEASURE!

Thanks to Online Services, also available in our mobile app, you can:

- View or modify your insurance file
- Change your address
- File a claim and more!

OVER THE PHONE	ANYTIME	ANYWHERE
1-888-476-8737 **24/7 CLAIMS INSURANCE AND BILLING** Monday to Friday from 8 a.m. to 8 p.m. Saturday from 8 a.m. to 4 p.m.	**thepersonal.com/online**	Download The Personal app

6300 boul. Guillaume-Couture, Levis QC G6V 6P9

The Personal refers to The Personal General Insurance Inc.

thePersonal

BILLING NOTICE

PREAUTHORIZED PAYMENT AGREEMENT

Notice date: 2025-09-30 18:02

Billing Account Number: [redacted]

Method of payment: preauthorized withdrawals

MIZERO JEAN-PIERRE
UWAYO VIVE
137 RUE BENOÎT E
LONGUEUIL QC J4J 2N5
CANADA

Amount(s) will be debited from/credited to:
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE
Account No.: [redacted]
Bank Accountholder(s):
JEAN-PIERRE MIZERO
VIVE UWAYO

Transactions	Effective Date	Amount	Tax	Total
Change on Property Policy [redacted]	2025-09-30			

Billing Account Details following the above Transactions

Policy Number	Description *	Policy Effective **	Payment Frequency	Payment *** Amount
Other policy(ies) and current transaction(s)				
[redacted]	137 Rue Benoît E Longueui	2025-07-21 to 2026-07-21	Monthly	[redacted]

* For complete details, refer to your insurance documents.
** Effective as of 12:01 am local time at the postal address stated herein.
*** The first payment for each insured item may vary for rounding purposes. Any amount shown is for information only. Please refer to the Payment(s) Schedule which shows the exact amount, including taxes (if applicable).

Payment(s) Schedule

Category: Personal ☑ Business ☐

[redacted]

Important information on the back

TERMS AND CONDITIONS OF PAYMENT BY PREAUTHORIZED DEBIT

Under these Terms and Conditions "you" and "your" refers to the person identified as the bank account holder indicated on the front of this document. "We" refers to The Personal General Insurance Inc.

Authorization

In choosing to pay by preauthorized debit, you authorize The Personal General Insurance Inc. to make one or more debits from your account at the financial institution indicated on the front of this document, on the dates and in the amounts specified and you also agree to all the terms and conditions set out herein. Please note that you do not have to give any other authorization to your financial institution.

When the policy is renewed, we shall assume that you will continue to pay by preauthorized debit unless you inform us otherwise **5 days** before the date of the first debit after renewal.

Modifications

You can pay the insurance premium in one lump sum or in installments over several months without paying any fees or interest. Certain conditions apply.

To change your payment conditions or to revoke your authorization, you must advise us **at least 5 days** before the date of the next debit.

If we make changes to your current payment conditions, we will give you 5 days notice before the date of your next debit.

Unpaid amounts

You authorize The Personal General Insurance Inc. to charge and debit a fee if a debit cannot be carried out as outlined in this agreement. You will be notified of any changes made to your next debit amount.

IMPORTANT INFORMATION

Taxes Auto insurance: 9%*
Home insurance: 9%
Business insurance: 9%
* **Excluding, if any, the portion of the premium Q.E.F. No 34 Accident benefits endorsement**

As legislated, we reserve the right to cancel the policy if the payment agreement is not respected.

Recourse

You have certain recourse rights if any debit does not comply with this agreement. For example, you have the right to receive reimbursement for any debit that is not authorized or is not consistent with this Preauthorized payment agreement.

To obtain more information on your recourse rights, or to obtain a sample cancellation form, or for more information on your rights under this agreement, including your right to cancel this agreement, contact your financial institution or visit payments.ca.

Questions? Need to modify your payment terms?

Contact our Billing Services from Monday to Friday from 8 a.m. to 8 p.m. and on Saturday from 8 a.m. to 4 p.m. at **1-888-476-8737**.

You can also modify your payment method anywhere and anytime with our online services at **thepersonal.com/online**

thePersonal

Change to your Policy

As of : 2025-09-30

Policy Number : [redacted]

Effective from 2025-07-21* to 2026-07-21*

(*12:01 A.M. standard time at the address stated herein as to each of said dates.)

Subject to the General Conditions

Your Home Insurance Summary

Also called "Coverage Summary". This Summary sets out some of the key information about your home and your insurance coverage, it does not include all terms and conditions of your insurance policy. In case of any discrepancy between this Summary and your insurance policy, the policy will prevail.

Insured Premises

135,137,139 Rue Benoît E
Longueuil QC J4J 2N5

Homeowners - Blanket Amount

Forms 943 161 and 943 493

Insured JEAN-PIERRE MIZERO
VIVE UWAYO

Discounts and Advantages [redacted]

Premium (plus tax)

[redacted]

Tell us if any information changes

We have determined the amount of your premium and your coverages based on the information you have provided to us. Therefore, you must inform us **promptly** of any changes to the information stated herein and of any other information that may influence our risk assessment. If we are not informed, we may not be able to pay your claim.

thePersonal [redacted]

Your insured perils

You are covered when a sudden and accidental occurrence included in your insured perils causes damage to your insured property. Here are some examples of perils against which you are covered under your insurance policy:



Damage caused by fire
Including damages caused by a forest fire, an explosion or smoke



Damage caused by theft and vandalism



Damage caused by water
You are insured in the event of discharge or overflow of water from sanitary facilities (bath, dishwasher) or the inside plumbing system

Refer to the "Insured perils" section of your insurance policy. In case of any discrepancy between this Summary and your insurance policy, the policy will prevail.

Your liability coverages

You are covered for bodily injury or property damage that you unintentionally cause to others in the course of your personal action (e.g. lawsuits, settlements).

No deductible applicable	Amount of Insurance $	Premium $
Legal Liability - **Coverage E**	2,000,000	Included

[redacted]

[redacted]

Your exclusions (cont'd)



You are not insured for damage caused as a result of an earthquake (e.g., cracks in foundations, collapse or subsidence of the building structure). However, fire, explosion or smoke resulting from an earthquake is covered.

The following exclusions are described in your insurance policy:



Exclusion of Damage to the Roof Caused by Wind or Hail – Endorsement 49
You are not insured for damage to your roof caused by wind or hail.

Some examples of risks that are not covered by your insurance policy

You can't buy coverage for these risks:



Gradual damage from wear and tear or mold, or other damage that occurs gradually.



Damage caused by wind and hail to trees, shrubs, plants and lawns.



Damage caused by vermin, insects, birds, rodents, raccoons and bats.



Damage caused by tidal waves, tsunamis, and land subsidence or erosion.

For a complete list, refer to the "Property Excluded" and "Common Exclusions" sections of your insurance policy. In case of any discrepancy between this Summary and your insurance policy, the policy will prevail.

Mortgagee

Caisse Desjardins de l'Ouest-de-l'Île
981, boul. Saint-Jean, Pointe-Claire QC H9R 5K3

Standard Mortgage Clause included

Additional clause

Remuneration and Exclusivity of the Damage Insurance Agent
Our damage insurance agents offer The Personal General Insurance Inc. products only. They receive remuneration in the form of a fixed salary.

Your rights regarding your personal information
Respecting your privacy is our priority. For more information on our practices, go to thepersonal.com/privacy. You can access your file, make any changes or corrections or, if you have a complaint, write to our Client Complaint Management Centre: The Personal General Insurance Inc., 6300, boul. Guillaume-Couture, Lévis (Québec) G6V 6P9. If you are not satisfied with the outcome, please write to the Chief Privacy Officer at: 100, rue des Commandeurs, LEV-100-6e, Lévis (Québec) G6V 7N5 or by email: cpo@desjardins.com. You must provide your name and contact information, the nature of your request, the name of the department or person you have already contacted and any relevant information. If you wish, you may also contact the Commission d'accès à l'information of Quebec.

Applicable uniquement aux clients ayant conclu un nouveau contrat :
Vous reconnaissez que vous avez reçu la version française de ce contrat et que vous demandez expressément de conclure ce contrat en langue anglaise. Vous demandez également expressément que les documents relatifs au présent contrat soient rédigés exclusivement en anglais.
Applicable only to clients who entered into a new contract:
You acknowledge that you were provided with the French version of this contract and that you expressly request to enter into this contract in the English language. You also expressly request that the documents relating to this contract be drawn up exclusively in English.

Policy Cancellation
If you want to void/cancel/terminate your home insurance policy, contact us at 1-888-476-8737.

This policy is subject to the Civil Code of Québec (CQLR c CCQ-1991) and has been approved in accordance with Company rules.

[redacted]
Chief Executive Officer

De : Reshma Jogee Busgopal
À : # documents; Réception Documents
Objet : TR : Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d"enregistrement
Date : 30 septembre 2025 12:41:48
Pièces jointes : SAAQ .pdf

De : Immeuble Benoît <[redacted]
Envoyé : mardi 30 septembre 2025 12:40:30 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Reshma Jogee Busgopal <rbusgopal@citq.qc.ca>
Sujet : Re: Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d'enregistrement

Bonjour voici ci-joint la lettre de la SAAQ.

Merci

On Tue, Sep 30, 2025, 12:16 p.m. Reshma Jogee Busgopal <rbusgopal@citq.qc.ca> wrote:

> Bonjour,
>
> Nous vous remercions du suivi et des précisions. Nous vous invitons à nous acheminer l'une des preuves de domicile suivante:
>
> - Lettre reçue du gouvernement par la poste (un an ou moins) ;
> - Facture récente d'une entreprise de fourniture d'énergie, de services téléphoniques ou de câblodistribution (trois mois ou moins) ;
> - Certificat de compétence de la construction (apprenti ou compagnon) ;
> - Carte d'hôpital accompagnée de la carte d'assurance maladie avec photo ;
> - Relevé d'emploi ou bulletin de paie (trois mois ou moins) ;
> - Relevé de notes (un an ou moins) ;
> - Relevé bancaire (trois mois ou moins) ;
> - Reçu de changement d'adresse à Postes Canada ou au Service québécois de changement d'adresse (SQCA) (trois mois ou moins).
>
> Merci de votre collaboration,
>
> ***Reshma Busgopal***
> Agente d'administration
> CITQ
> 1010, rue De Sérigny, bureau 810
> Longueuil (Québec) J4K 5G7
>
> Tél : 450 679-3737, poste 246
> Sans frais : 1 866 499-0550, poste 246
> Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : rbusgopal@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement..

This content is extracted to AzureBlobStorage

Société de l'assurance automobile
Québec

Confirmation de changement d'adresse

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

JEAN-PIERRE MIZERO
137 RUE BENOIT EST
LONGUEUIL QC J4J 2N5

Nous avons changé votre adresse pour celle qui est inscrite ci-dessous. En cas d'erreur ou de tout autre changement d'adresse, veuillez apporter les corrections nécessaires.

Pour accélérer le traitement, nous vous invitons à utiliser le Service québécois de changement d'adresse (SQCA) au www.adresse.gouv.qc.ca.

Sinon, vous pouvez le faire par écrit en remplissant la partie de gauche ci-dessous et nous l'envoyer à l'adresse indiquée au verso.

Si vous êtes copropriétaire, vous pouvez vous présenter dans un point de service ou téléphoner à la Société au 418 643-7620 (région de Québec) ou au 1 800 361-7620 (Québec, Canada, États-Unis) pour demander le changement d'adresse sur votre dossier de copropriété.

137 RUE BENOIT EST
LONGUEUIL QC J4J 2N5

Détacher ici

Numéro de dossier [redacted]

Date d'entrée en vigueur
Année Mois Jour

Numéro Rue Appartement

NOUVELLE ADRESSE

Ville, village ou municipalité

Code postal

Année Mois Jour

X
Signature du titulaire Date

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire, veuillez conserver cette partie détachable avec votre permis.

VOIR VERSO ►

JEAN-PIERRE MIZERO
137 RUE BENOIT EST
LONGUEUIL QC J4J 2N5

Numéro de dossier : [redacted] 2025 08 11

Important : Ce document atteste que votre nouvelle adresse a été inscrite à votre dossier. Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire, veuillez apposer l'autocollant dans la case prévue à cet effet située au verso de votre permis de conduire.

5046 90 (2025-04)

Détacher ici

Détacher ici

Détacher ici

102483

Société de l’assurance automobile du Québec
Case postale 19200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 8J2

Renseignements personnels

La Société ne recueille que les renseignements personnels qui sont indispensables à l’exercice de ses attributions et à l’application des lois dont elle a la responsabilité en tout ou en partie. Son personnel autorisé traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils peuvent être communiqués à ses mandataires et à certains ministères et organismes, y compris ceux situés à l’extérieur du Québec, le tout conformément à la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d’étude, de sondage, d’enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d’information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à saaq.gouv.qc.ca/confidentialite ou téléphonez au Centre de relations avec la clientèle de la Société.

De : Reshma Jogee Busgopal
À : # documents; Réception Documents
Objet : TR : Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d"enregistrement
Date : 30 septembre 2025 10:21:04
Pièces jointes : Pièce jointe sans titre 00035.png
image.png

De : Immeuble Benoît <[redacted]
Envoyé : mardi 30 septembre 2025 10:19:39 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Reshma Jogee Busgopal <rbusgopal@citq.qc.ca>
Sujet : Re: Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d'enregistrement

Bonjour Mme Busgopal,

Merci pour votre suivi.
Oui je tiens à préciser que l'hébergement offert correspond bien à la définition d'un établissement de résidence principale.

Il ne s'agit pas de chambres louées individuellement.

L'unité est louée en entier, au moyen d'une seule réservation, à une personne ou à un seul groupe de personnes liées.

Aucun repas n'est servi sur place.

L'indication de « 3 chambres » sur l'avis de conformité municipal ne visait qu'à refléter la composition physique de la résidence (nombre de pièces), et non pas à suggérer une location à la chambre.

Merci
Jean Pierre

On Tue, Sep 30, 2025, 9:13 a.m. Reshma Jogee Busgopal <rbusgopal@citq.qc.ca> wrote:

> Bonjour,
>
> Après avoir débuté l'analyse de votre demande d'enregistrement de résidence principale, nous aurions besoin de précisions puisque nous constatons que vous avez indiqué (3 chambres) sur l'avis de conformité municipal alors qu'en principe, un établissement de résidence principale ne peut en avoir qu'une seule.
>
> Il n'est pas possible de louer plus d'une chambre de façon individuelle sous cette catégorie.
>
> **Types et nombre d'unités d'hébergement**
>
Lits en dortoir		Chalets		Camps	
Chambres	3	Maisons		Sites pour camper	
Suites		Appartements		Prêts-à-camper	

> **TOTAL** 3
>
> **4 Section réservée à la municipalité**

Que comptez-vous louer exactement?

La définition d'un Établissement de résidence principale est la suivante :

Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de l'exploitant à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.

La résidence principale correspond à la résidence où l'exploitant, personne physique, demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales, notamment lorsqu'elle n'est pas utilisée à titre d'établissement d'hébergement touristique, et dont l'adresse correspond à celle que l'exploitant indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

Est-ce que le 137 rue Benoit Est, Longueuil répond à cette définition?

Merci de votre collaboration,

Reshma Busgopal
Agente d'administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737, poste 246
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 246
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : rbusgopal@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement..

This content is extracted to AzureBlobStorage

Types et nombre d'unités d'hébergement

Lits en dortoir		Chalets		Camps	
Chambres	3	Maisons		Sites pour camper	
Suites		Appartements		Prêts-à-camper	

TOTAL	3

4 Section réservée à la municipalité

De : Reshma Jogee Busgopal
À : # documents; Réception Documents
Objet : TR : Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d"enregistrement
Date : 29 septembre 2025 13:15:55
Pièces jointes : Pièce jointe sans titre 00043.png
Avis-de-conformité_137_Benoit_Est (1).pdf
image.png

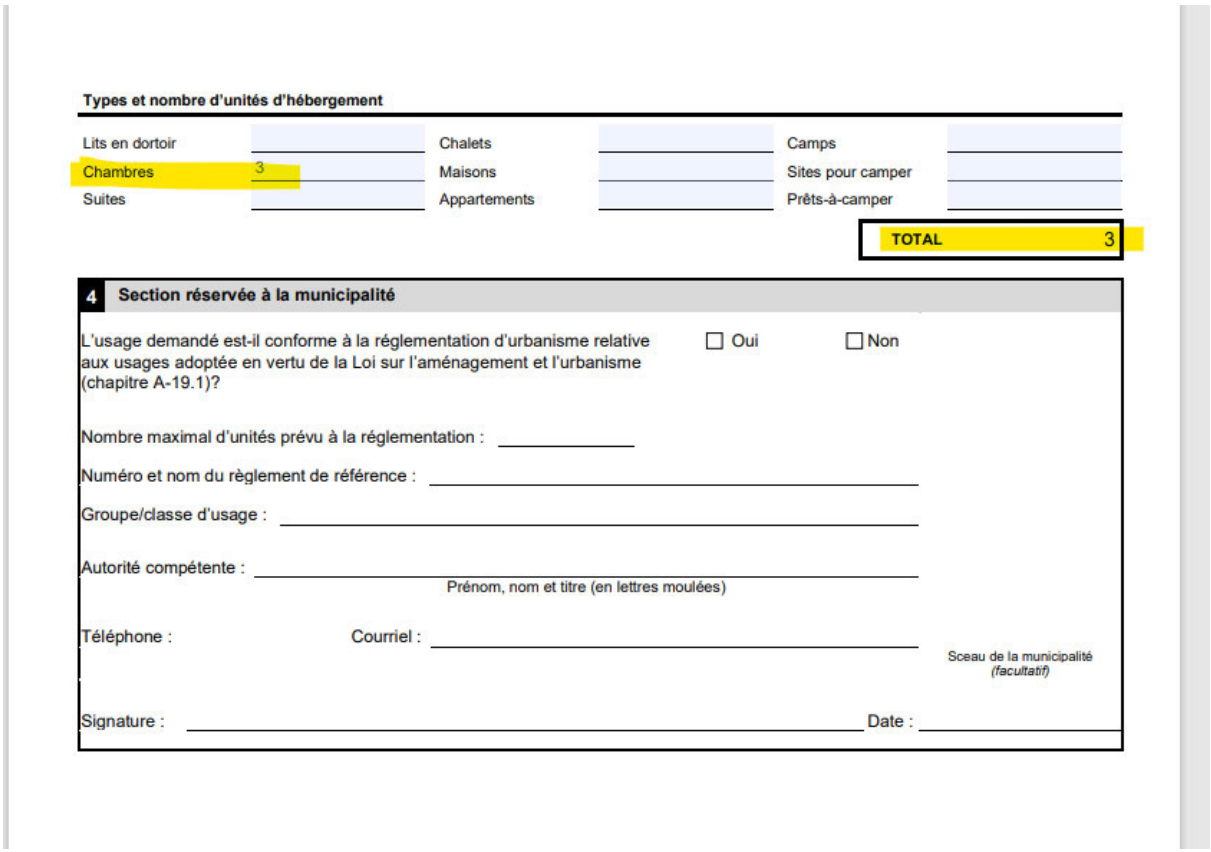
De : Immeuble Benoît <[redacted]
Envoyé : lundi 29 septembre 2025 13:14:23 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Reshma Jogee Busgopal <rbusgopal@citq.qc.ca>
Sujet : Re: Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d'enregistrement

Bonjour Reshma,
Il y a sûrement eu une erreur lors du téléchargement du fichier.
Veuillez trouver ci-joint le document de la Ville dûment rempli à la section 4.

Merci,
Jean-Pierre

On Mon, Sep 29, 2025, 12:51 p.m. Reshma Jogee Busgopal <rbusgopal@citq.qc.ca> wrote:

> Bonjour,
>
> Après avoir débuté l'analyse de votre demande d'enregistrement RP-22388, nous constatons que l'avis de conformité municipal reçu est non conforme puisque nous la municipalité n'a pas complété la section 4 et d'y indiquer si l'usage demandé est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.



Types et nombre d'unités d'hébergement

Lits en dortoir		Chalets		Camps	
Chambres	3	Maisons		Sites pour camper	
Suites		Appartements		Prêts-à-camper	

TOTAL 3

4 Section réservée à la municipalité

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)? ☐ Oui ☐ Non

Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : _____

Numéro et nom du règlement de référence : _____

Groupe/classe d'usage : _____

Autorité compétente : _____
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : Courriel : _____

Sceau de la municipalité *(facultatif)*

Signature : _____ Date : _____

Nous constatons que vous avez indiqué (3 chambres) sur l'avis de conformité municipal alors qu'en principe, un établissement de résidence principale ne peut en avoir qu'une seule. Il n'est pas possible de louer plus d'une chambre de façon individuelle sous cette catégorie.

Que comptez-vous louer exactement?

La définition d'un Établissement de résidence principale est la suivante :

Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de l'exploitant à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.

La résidence principale correspond à la résidence où l'exploitant, personne physique, demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales, notamment lorsqu'elle n'est pas utilisée à titre d'établissement d'hébergement touristique, et dont l'adresse correspond à celle que l'exploitant indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

Est-ce que le 137 rue Benoit Est répond à cette définition?

Afin que nous puissions poursuivre l'analyse de votre demande, merci de bien vouloir nous retourner un document conforme en répondant à ce courriel. Le cas échéant, vous devrez demander un avis corrigé à votre municipalité.

Notez que si un avis de conformité municipale complet et conforme n'est pas reçu d'ici 30 jours, la présente demande

d'enregistrement sera abandonnée. Le montant déboursé pour les droits d'enregistrement vous sera remboursé et vous pourrez déposer une nouvelle demande une fois que vous aurez obtenu un document conforme de la municipalité.

Merci de votre collaboration,

Reshma Busgopal
Agente d'administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737, poste 246
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 246
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : rbusgopal@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement..

This content is extracted to AzureBlobStorage

Avis de conformité
Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique. La section 4 de l'avis doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité ou MRC) où l'établissement sera exploité. Il doit être joint à la demande d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique. Cet avis certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Le cas échéant, assurez-vous de remplir l'annexe A.

1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : Jean Pierre Mizero

Nom et prénom du représentant (si différent) :

Téléphone (jour) : [redacted] Courriel : [redacted]

2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) :

Jean Pierre Mizero

Numéro : 137 Rue : Benoît Est App :

Municipalité : Longueuil Code postal : J4J 2N5

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, remplir l'annexe A.

3 Usage demandé

Établissement d'hébergement touristique : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

Établissement d'hébergement touristique général	**Établissements d'hébergement touristique jeunesse**	**Établissement de résidence principale**
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.
☐	☐	☐

Types et nombre d'unités d'hébergement

Lits en dortoir		Chalets		Camps	
Chambres	3	Maisons		Sites pour camper	
Suites		Appartements		Prêts-à-camper	

TOTAL 3

4 Section réservée à la municipalité

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)? ☐ Oui ☐ Non

Numéro et nom du règlement de référence : _____

Groupe/classe d'usage : _____

Autorité compétente : _____
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : Courriel : _____

Sceau de la municipalité *(facultatif)*

Signature : [redacted] Date : _____

Annexe A – Avis de conformité

Établissement d'hébergement touristique
Localisation des différentes unités (maisons, appartements, chalets)

Nom ou numéro de l'unité d'hébergement	Nombre de chambres	Capacité maximale

Joindre une autre page en cas de manque d'espace.

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

À qui s'adresse ce formulaire ?

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique afin d'y effectuer de la location touristique pour des périodes n'excédant pas 31 jours consécutifs. La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou municipalité régionale de comté) qui vous le retournera ensuite.

Quand utiliser ce formulaire ?

En vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, un document émanant d'une autorité compétente et démontrant que l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique ne contrevient pas à la réglementation municipale relative aux usages doit obligatoirement accompagner les demandes :

- d'enregistrement d'un nouvel établissement d'hébergement touristique ;
- d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel il y a un changement d'exploitant ;
- de mise à jour concernant le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Dois-je obligatoirement utiliser ce formulaire ?

Non, cet avis est fourni à titre d'exemple par le ministère du Tourisme. La municipalité pourrait vous remettre un autre document équivalent.

Toutefois, la CITQ vous recommande fortement d'utiliser le gabarit qui vous est fourni par le ministère du Tourisme.

Toute l'information requise par la CITQ afin de confirmer que l'usage projeté de votre établissement est conforme à la réglementation municipale se retrouve sur ce modèle et son utilisation permet d'éviter de voir votre demande d'enregistrement abandonnée ou refusée en raison d'un document non accepté.

Pour vous assurer que votre demande d'enregistrement puisse être traitée, vous devez également vous assurer que vous ayez au préalable reçu l'avis de conformité **rempli correctement et signé** par la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel se trouve l'établissement visé par la demande.

Comment remplir l'avis de conformité ?

1 - Renseignements sur le demandeur

Indiquez à cette section les coordonnées de l'exploitant projeté de l'établissement.

L'exploitant peut être propriétaire ou locataire de l'établissement. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale (compagnie). S'il y a plusieurs propriétaires ou locataires, indiquez-les tous.

2 - Renseignements sur l'établissement

Indiquez à cette section les coordonnées de l'établissement.

- Indiquez, le cas échéant, l'appellation que vous comptez utiliser pour votre établissement ;
- Indiquez l'adresse principale de l'établissement ;
- Si votre établissement est composé d'une seule unité de type maison, appartement ou chalet, ou encore d'une ou plusieurs unités d'un autre type (chambres, lits en dortoir, etc.) cochez la case NON;
- Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, cochez la case OUI puis complétez **l'Annexe A.**

3 – Usage demandé

Cochez à cette section la catégorie de l'établissement qui sera exploité et pour lequel vous souhaitez déposer une demande d'enregistrement.

Assurez-vous de bien lire les définitions des catégories. Vous ne pouvez en choisir qu'une seule.

Pour les catégories **Établissements d'hébergement touristique jeunesse** et **Établissement de résidence principale**, avant de cocher cette case, assurez-vous que votre établissement répond à tous les éléments de la définition. Dans le cas contraire, vous devez choisir la catégorie **Établissement d'hébergement touristique général**.

Exemples d'Établissement d'hébergement touristique général : Hôtel, motel, auberge, gîte touristique, résidence de tourisme, résidence secondaire, logement accessoire ou

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

d'appoint, auberge de jeunesse dont moins de 30% des unités sont des lits en dortoir[1], etc.

Types et nombre d'unités d'hébergement

Indiquez dans ce tableau le nombre d'unités de chaque type dont sera composé votre établissement et en fonction de l'offre d'hébergement prévue. Fiez-vous à la façon dont vous prévoyez prendre les réservations de locations afin de le compléter.

Par exemple :

- Si vous prévoyez louer un ou plusieurs chalets, indiquez l'information dans la case correspondante. Puisque le chalet sera loué en entier, c'est celui-ci qui correspond à l'unité d'hébergement et il n'est pas nécessaire à cette section d'inscrire le nombre de chambres qu'il contient ;
- Si vous prévoyez faire la location d'une ou plusieurs chambres (au moyen de réservations distinctes), indiquez leur nombre à la case correspondante.

Si aucune unité d'un type n'est prévue, indiquez 0 ou laissez la case vide.

Indiquez le nombre total d'unités d'hébergement demandées dans la case prévue à cet effet.

4 – Section réservée à la municipalité

Cette section doit être complétée et signée par un employé autorisé de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé votre établissement.

L'employé municipal y indiquera si l'usage demandé à la section 3 pour l'établissement dont l'adresse est indiquée à la section 2 (et, le cas échéant, à l'Annexe A) est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Il y indiquera également les informations suivantes :

- le nombre maximal d'unités d'hébergement prévu à la réglementation et autorisées à être exploitées à cet emplacement;
- le nom et le numéro du règlement sur lequel est fondée leur réponse ou leur décision ;
- le nom, les coordonnées et la fonction de l'employé municipal qui remplit et signe cette section de l'avis de conformité ;
- La municipalité retournera l'avis à l'exploitant (demandeur) une fois la section 4 complétée et signée.

Annexe A

Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, vous devez complétez l'Annexe A.

- Indiquez l'adresse et, le cas échéant, le nom de chaque unité ;
- Indiquez pour chaque unité le nombre de chambres de la résidence et sa capacité d'accueil maximale;
- Utilisez une ligne par unité.

Instructions – Avis de conformité municipal

1. Complétez les sections 1 à 3 du formulaire et au besoin l'Annexe A. Le document peut être rempli directement à l'écran avant d'être enregistré ou imprimé ;
2. Transmettez l'avis au département d'urbanisme de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté de votre établissement ;
3. Une fois qu'un employé municipal autorisé aura rempli et signé* la section 4 de l'avis, il vous le retournera ;
4. Joignez l'avis signé ainsi que les autres documents requis à votre formulaire de demande d'enregistrement**. Ce formulaire doit être rempli en ligne sur le site Internet de la CITQ ; https://citq.qc.ca/fr/demande_enregistrement.php

*Si la municipalité vous a indiqué que l'usage demandé pour l'établissement n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, vous ne pouvez pas présenter de demande d'enregistrement.

**Si l'avis de conformité est requis dans le cadre d'une mise à jour du type ou du nombre d'unités d'hébergement d'un établissement existant, il est possible que vous deviez plutôt à transmettre l'avis à un agent de la CITQ ou via votre compte sur le Portail CITQ.

[1] Un dortoir correspond à une pièce contenant au moins deux lits offerts en location sur une base individuelle.

Demande d'enregistrement de résidence principale

1 Coordonnées de l'établissement
2 Exploitant
3 Demandeur
4 Joindre vos documents
5 Déclaration et signature

Coordonnées de l'établissement

Adresse de la résidence principale

No civique	Odonyme
137	Rue Benoit Est

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Code postal	Municipalité	Arrondissement
J4J2N5	Longueuil	Le Vieux-Longueuil

Province: Québec

Exploitant

Coordonnées de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nombre de propriétaire(s): 1

Nom du ou des propriétaires	Date de naissance	
Jean Pierre Mizero	[redacted]	Réside sur place ☒

Type de détention: Propriétaire

Nom du demandeur

Informations (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Prénom	Nom
Jean Pierre	Mizero

Genre
Homme

Téléphones et courriel

Téléphone principal	Téléphone secondaire
5148507100	

Courriel
[redacted]

Communication

Langue de correspondance: Français

Divers

Est-ce que votre résidence principale est située dans un immeuble en copropriété divise ? Non

Joindre vos documents

Documents joints à votre demande

Vous avez téléversé un ou des fichiers pour chacun des documents suivants:

Avis de conformité municipal	☒	Titre de propriété, compte de taxes municipales ou scolaire	☒
Preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ par événement	☒	Autorisation du syndicat des copropriétaires ou déclaration de copropriété	☐
Photo intérieure	☒	Autorisation du propriétaire	☐
Photo extérieure	☒	Permis de conduire	☒

Déclaration et signature

Déclaration de culpabilité

La personne qui exploite l'établissement a-t-elle été reconnue coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

☒ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Déclaration et signature

☒ Je déclare que l'établissement visé par la présente demande d'enregistrement est ma résidence principale dont l'adresse est celle indiquée à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

☒ Je déclare que je suis une personne physique et que l'établissement visé par la présente demande d'enregistrement est ma résidence principale où je demeure de façon habituelle en y centralisant mes activités familiales et sociales.

☒ Je confirme que l'établissement visé par la présente demande d'enregistrement répond à la définition d'un Établissement de résidence principale ; je compte offrir **au moyen d'une seule réservation**, de l'hébergement dans ma résidence principale à **une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois** et n'incluant **aucun repas servi sur place.**

☒ Je comprends que le fait de soumettre cette demande constitue une signature électronique de ladite demande.

☒ Je déclare solennellement que les renseignements fournis sont véridiques et que les documents soumis à l'appui de ma demande sont authentiques et n'ont pas été modifiés de quelque façon que ce soit. Je consens à ce que l'information présentée puisse être transmise à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté, le cas échéant et à Revenu Québec. Je comprends qu'en vertu de dispositions prévues par la Loi et le Règlement sur l'hébergement touristique, certaines informations sur les établissements enregistrés, dont l'adresse, sont aussi diffusées dans le Répertoire des établissements enregistrés tenu par le ministère du Tourisme.

☒ Je comprends qu'en vertu de l'article 28, paragraphe 2 de la Loi sur l'hébergement touristique, commet une infraction et est passible d'une amende de 2 500 $ à 25 000 $, s'il s'agit d'une personne physique, et de 5 000 $ à 50 000 $, dans les autres cas, toute personne qui fait une fausse déclaration dans un document prescrit par la présente loi et ses règlements.

Prénom
Jean Pierre

Nom
Mizero

Date de la demande d'enregistrement 27 septembre 2025

Droits payables aux fins d'enregistrement

Montant payé	53,00 $
Numéro de facturation Stripe	ch_3SC4vVP7OPM2iUuN07Zwj6v8
Confirmation de paiement	Reçu